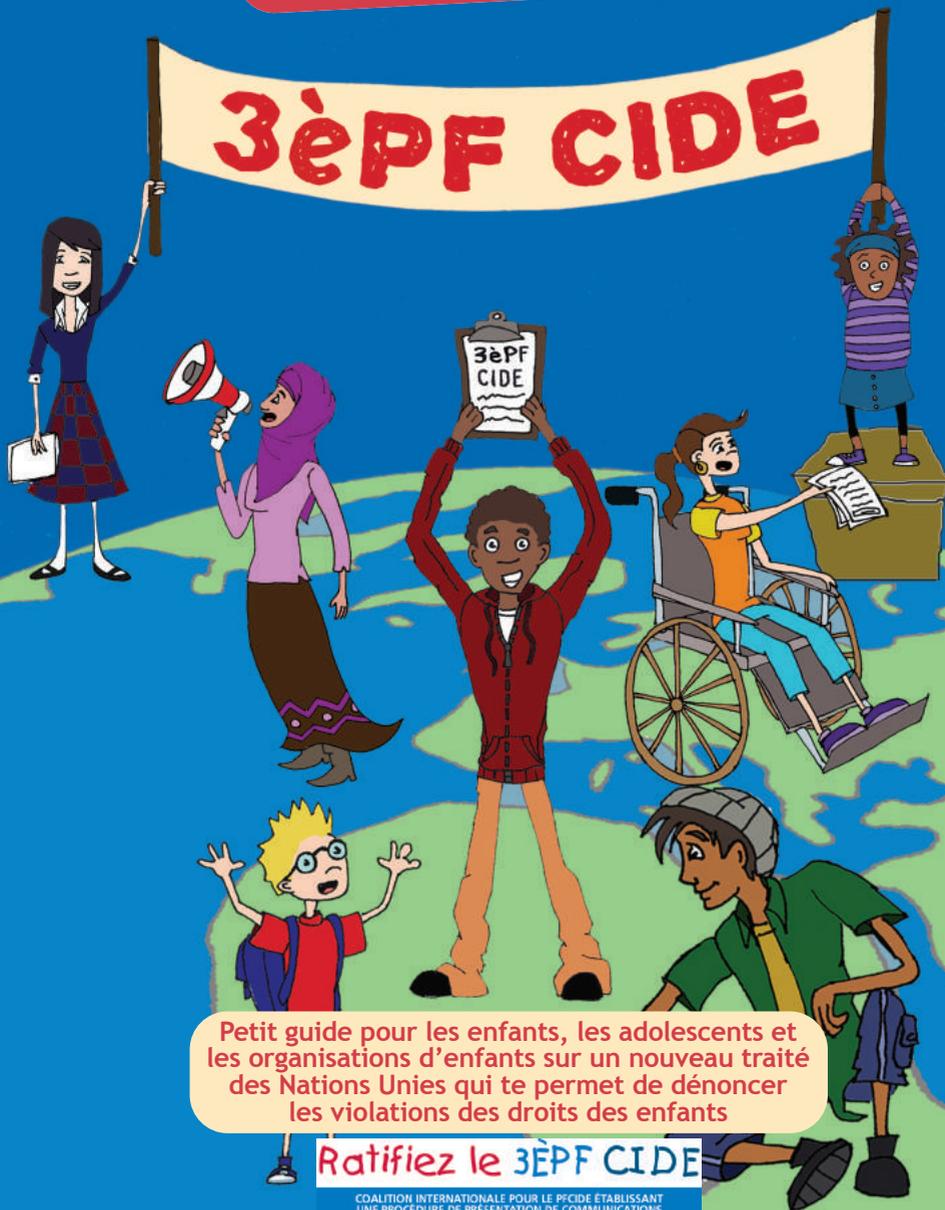


DÉFENDS

TES DROITS

3èPF CIDE



Petit guide pour les enfants, les adolescents et les organisations d'enfants sur un nouveau traité des Nations Unies qui te permet de dénoncer les violations des droits des enfants

Ratifiez le 3èPF CIDE

COALITION INTERNATIONALE POUR LE PF CIDE ÉTABLISSANT
UNE PROCÉDURE DE PRÉSENTATION DE COMMUNICATIONS

Ce dépliant vise à **T** aider à comprendre ce qu'est ce nouveau traité, le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (ou 3èPF CIDE)*. Mais, tout d'abord, il est important que tu comprennes la manière dont tes droits sont définis par les **Nations Unies (ONU)** dans un traité très important appelé la *Convention relative aux droits de l'enfant*.



QUELS SONT TES DROITS?

Un traité, appelé aussi convention, est un accord formel ou un contrat qui peut être accepté par des pays. Si un pays accepte, ou **ratifie** un traité, il s'engage à en respecter le contenu.

L'ONU a plusieurs traités qui protègent les droits de l'enfant (toute personne âgée de moins de 18 ans), mais le principal traité protégeant les droits de l'enfant est la *Convention relative aux droits de l'enfant (ou CIDE)*. En vertu de la CIDE, les enfants ont de nombreux droits, comme le droit

de grandir dans un environnement protecteur, de s'exprimer et de faire entendre leurs opinions.

Ces droits s'appliquent à de nombreux aspects de ta vie comme, par exemple, ta famille, ta communauté, ton éducation et ta santé.

Voici quelques exemples de **violations** des droits contenus dans la CIDE:

- ✳ Être exclu de l'école, en raison de son sexe, de sa race, d'un handicap ou encore parce que l'uniforme ou les livres scolaires sont trop chers.
- ✳ Être séparé de l'un ou de ses deux parents, à cause d'un divorce ou parce que l'enfant est placé dans un foyer, sans qu'on lui demande ce qu'il en pense et où il préfère vivre.

“Tous les enfants ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, ce que font leurs parents, quelle langue ils parlent, de quelle religion ils sont, s'ils sont garçon ou fille, de quelle culture ils sont, s'ils ont un handicap ou qu'ils soient riches ou pauvres. Aucun enfant ne doit être traité de façon injuste sur quelque base que ce soit.” (UNICEF).

Afin d'expliquer plus en détail les droits de la CIDE, les Nations Unies ont élaboré trois traités plus courts appelés Protocoles facultatifs. Ces Protocoles facultatifs (ou PF) complètent et renforcent certains droits de la CIDE et expliquent comment mieux les protéger. Les deux premiers PF concernent l'implication d'enfants dans les conflits armés (PF Conflits armés) et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (PF Vente d'enfants).

Le nouveau PF, présenté dans ce dépliant, est le *Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (ou 3èPF CIDE)*. Ce traité permet aux enfants de présenter une plainte auprès de l'ONU lorsque leurs droits ne sont pas pleinement protégés dans leur pays. Ces plaintes sont officiellement appelées «communications».



Vérifie sur ce site Internet quels traités ton pays a accepté de respecter:
www.ratifyop3crc.org/SpeakUp

Mots à connaître:

NATIONS UNIES (ou ONU): L'ONU a été créée en 1945 pour aider à préserver la paix dans le monde, à encourager l'amitié entre les nations, à aider à résoudre les problèmes entre les pays et à promouvoir le respect des droits de tous.

VIOLER / VIOLATION: Tes droits sont violés lorsque deux éléments se produisent. D'abord, quelqu'un fait quelque chose qui va à l'encontre de tes droits ou qui n'en tient pas compte ; et les autorités, comme la police ou un juge, ne prennent pas de mesures pour protéger tes droits ou résoudre la situation.

RATIFIER: C'est quand un gouvernement s'engage à respecter un traité international. Un gouvernement peut signer un traité avant de le ratifier, cela signifie qu'il promet de le ratifier à l'avenir.

RÉPARATION: Obtenir réparation permet d'améliorer une situation devenue problématique ou d'apporter une solution à un problème. Par exemple, être autorisé à aller à l'école constitue une réparation si tu as été injustement expulsé.

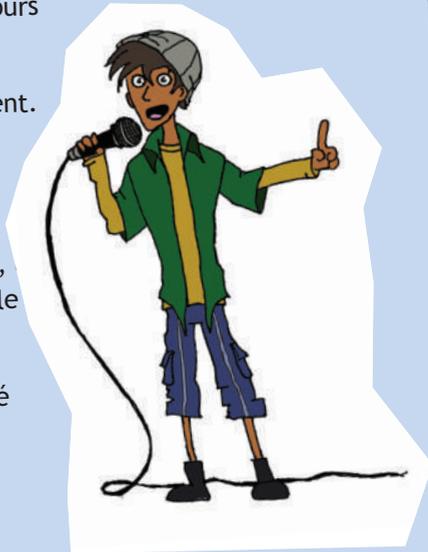
QU'EST-CE QUE LE 3ÈPF CIDE ET QUE SIGNIFIE-T-IL POUR TES DROITS?

Dire que les enfants ont des droits signifie que les personnes autour d'eux, par exemple, leur famille, les enseignants, les forces de l'ordre, les membres de la communauté et le gouvernement ont la responsabilité de s'assurer que ces droits sont protégés. Mais pour que cela fonctionne, les enfants doivent pouvoir parler de la violation de leurs droits et être aidés pour résoudre leur problème par le biais d'une **réparation** ou d'une indemnisation.

Les gouvernements qui ont ratifié (ou accepté de respecter) la CIDE, le PF Conflits armés ou le PF Vente d'enfants, doivent mettre en place des systèmes qui marchent pour protéger les droits des enfants contenus dans ces traités.

Cependant, tout cela ne fonctionne pas toujours comme il faut. Parfois, les droits des enfants ne sont pas protégés correctement par les personnes qui travaillent pour le gouvernement. D'autres fois, les enfants n'ont personne vers qui se tourner dans leur pays pour trouver une solution ou alors, même s'ils ont tout fait pour faire connaître leurs plaintes et préoccupations au gouvernement, celui-ci ne réagit pas dans un délai raisonnable ou ne résout pas le problème.

Le 3èPF CIDE donne aux enfants la possibilité de présenter une plainte auprès de l'ONU concernant la violation de leurs droits - telles que la violence, l'exploitation ou la discrimination -, si aucune solution ne peut être trouvée dans leur pays.



Grâce au 3èPF CIDE, toi et d'autres enfants comme toi pourrez:

- ★ Présenter votre cas au comité de l'ONU composé de 18 experts indépendants spécialisés dans les droits de l'enfant appelé le *Comité des droits de l'enfant*. Ces experts, qui viennent de toutes les régions du monde, connaissent bien les droits des enfants.
- ★ Demander au Comité des droits de l'enfant de dire aux personnes qui travaillent pour vos gouvernements comment elles peuvent respecter et protéger les droits des enfants.
- ★ Faire en sorte que l'ONU soit mise au courant des violations que tu as subies ou que d'autres enfants ont subies.

COMMENT LE 3ÈPF CIDE PEUT-IL PROTÉGER TES DROITS?



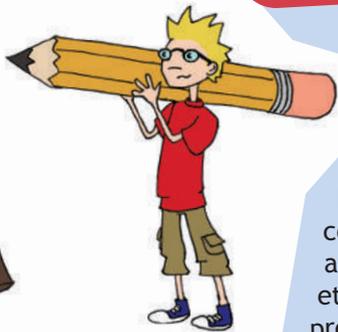
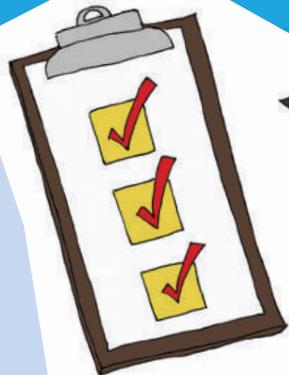
En ratifiant le 3èPF CIDE, les gouvernements reconnaissent que les enfants doivent avoir la possibilité de s'adresser à l'ONU et de demander de l'aide si aucune mesure n'est prise au niveau national contre la violation de leurs droits.

Si le Comité des droits de l'enfant constate qu'il y a eu une violation des droits des enfants, il formule des recommandations concrètes et donne des conseils au gouvernement du pays dans lequel la violation a été commise.

Ces recommandations identifient certaines mesures que les autorités peuvent prendre pour offrir une réparation ou une solution au problème et s'assurer que cette violation des droits des enfants ne se reproduise plus.

Même si les recommandations que l'ONU adresse aux gouvernements n'ont pas vraiment la force d'une loi, les pays qui ratifient le 3èPF CIDE acceptent de tenter de suivre ces conseils et d'arranger les choses pour les enfants qui ont souffert.

COMMENT LE 3ÈPF CIDE FONCTIONNE-T-IL?



Pour que le 3èPF CIDE s'applique à ton pays et aux enfants qui y vivent, il faut que ton gouvernement le ratifie. C'est en faisant cela que le gouvernement peut accepter le contenu de ce traité et te donner la possibilité de présenter une plainte auprès de l'ONU si tes droits ne sont pas respectés.

Le 3èPF CIDE ne peut s'appliquer qu'à partir du moment où 10 pays l'ont ratifié. Une fois que 10 pays l'ont ratifié, le 3èPF CIDE s'appliquera dans tous ces pays et dans tous les pays qui le ratifieront par la suite.

Le 3èPF CIDE fonctionne de deux manières différentes:

1. LA PROCÉDURE DE COMMUNICATIONS

Toi ou tes représentants pouvez présenter une plainte concernant une violation de tes droits auprès du Comité des droits de l'enfant, si:

- ✓ Ton gouvernement a ratifié le 3èPF CIDE,
- ✓ Tu as déjà présenté la même plainte devant les tribunaux nationaux et n'as pas pu obtenir réparation, sauf si tu peux démontrer que tu n'as pas pu le faire car la justice ne fonctionne pas ou tarde trop à agir, et
- ✓ Ta plainte concerne des violations de droits établis par un traité ratifié par ton État (Voir la Section "Quels sont tes droits?").



2. LA PROCÉDURE D'ENQUÊTE

Quiconque, y compris un enfant, un adulte ou une organisation qui ne fait pas partie du gouvernement (par exemple, un organisme de bienfaisance, une association, une fondation ou un groupe confessionnel) peut envoyer des informations au Comité des droits de l'enfant à propos de violations particulièrement graves ou répétées des droits et lui demander d'enquêter sur ces faits si:

- ✓ Le gouvernement a ratifié le 3èPF CIDE, et
- ✓ La violation concerne des droits établis par un traité ratifié par le gouvernement (Voir la Section "Quels sont tes droits?").

Le Comité des droits de l'enfant peut alors décider d'ouvrir une enquête qui peut inclure une visite dans le pays concerné.

QUE SE PASSE-T-IL SI TU DEPOSES UNE PLAINTE DEVANT LE COMITE?

Si le Comité des droits de l'enfant reconnaît qu'une violation a eu lieu, il formule des recommandations et donne des conseils au gouvernement, tels que :

- ✓ Assurer des soins et un soutien,
- ✓ Faire en sorte que l'enfant ne soit plus en danger,
- ✓ Verser une somme d'argent à titre d'indemnisation, ou
- ✓ Demander au gouvernement de traduire en justice les auteurs présumés de la violation des droits de l'enfant.

POINT IMPORTANT....

Lorsque le Comité des droits de l'enfant examine une plainte, mène une enquête et décide des mesures qui doivent être prises, il tient compte de ce qui convient le mieux à l'enfant, c'est-à-dire de son "intérêt supérieur", ainsi que des droits et des opinions de l'enfant.



LE 3èPF CIDE S'APPLIQUE-T-IL À TON PAYS?



QUE PEUX-TU FAIRE?

Si ton pays n'a pas encore ratifié le 3èPF CIDE, tu peux l'encourager à le faire en expliquant aux autorités pourquoi tu penses que c'est important. Voici quelques idées sur ce que tu peux faire:

- ★ Parle du 3èPF CIDE à tes amis, dans ton école, dans ton club ou organisation, et explique de quoi il s'agit et pourquoi tu penses que c'est important;
- ★ Partage des informations et lance des débats sur Internet et via les réseaux sociaux;
- ★ Demande aux organisations ou aux personnes que tu connais, telles que la personne chargée des droits de l'enfant dans ta région ou ton professeur, dans quel cadre tu peux organiser un débat sur cette question dans ta ville et encourage-les à lancer une campagne pour la ratification du 3èPF CIDE;
- ★ Unissez vos forces toi et tes amis et d'autres organisations pour organiser une campagne nationale afin que votre pays ratifie le 3èPF CIDE.

POURQUOI UN ETAT DOIT-IL RATIFIER LE 3èPF CIDE?

- 1 Pour montrer qu'il se préoccupe des enfants en tant que titulaires de droits.
- 2 Pour donner aux enfants un moyen de dénoncer les violations de leurs droits.
- 3 Pour l'aider à comprendre les traités protégeant les droits des enfants et comment ils peuvent être utilisés pour renforcer la protection des droits de l'enfant.
- 4 Pour démontrer au reste du monde qu'il s'engage fermement à respecter, protéger et réaliser les droits de l'enfant et à montrer l'exemple.

TROUVE D'AUTRES INFORMATIONS ET DECOUVRE COMMENT AGIR SUR

www.ratifyop3crc.org/SpeakUp



Produit par Child Rights Connect pour Ratifiez le 3è PF CIDE - Coalition Internationale pour le PFCIDE établissant une procédure de présentation de communications"